

Enfants migrants : le droit de vivre pleinement leur enfance

Le Pape François, en cette année, invite à porter notre attention sur les mineurs migrants vulnérables. Ils se définissent par leur relation de dépendance à l'adulte et sont des sujets à protéger. *"L'enfant en raison de son manque de maturité physique et intellectuelle a besoin d'une protection spéciale et des soins spéciaux, notamment d'une protection juridique appropriée"* (Convention Internationale des droits des Enfants, 1989). Il doit donc être protégé par ses parents ou le cas échéant par la société d'accueil.

Ce mot de vulnérabilité est assez récent dans la littérature de l'action sanitaire et sociale. Il vient du latin *"vulnus"* qui veut dire "blessure". La vulnérabilité désigne tout à la fois selon l'expression du sociologue M.H. SOULET¹ une *"potentialité à être blessé"* en en même temps d'après A. BRODIEZ-DOLINO²: *« Elle rejoint la notion de résilience qui est la capacité d'un individu à s'adapter à un environnement changeant, à revenir d'un stress post traumatique, à surmonter ses blessures"*. Ces définitions s'appliquent aux mineurs migrants qui dans leur condition d'exil sont meurtris et pourtant ont une capacité de résilience souvent exceptionnelle.

Seuls ou en famille, les mineurs prennent la route de l'exil en raison du manque de sécurité et des menaces qui pèsent sur eux et leurs proches. La famille a le souci de protéger les enfants ; par conséquent pour un grand nombre de situation, ils sont eux-mêmes déclencheurs de l'exil ou renforce la motivation familiale à quitter le pays. Ils ont toujours l'espoir d'un avenir meilleur. Pendant le voyage, ces enfants souffrent beaucoup : bloqués aux frontières, forcés à dormir dehors, exposés à la pluie comme à la chaleur, privés d'accès aux soins de base et vulnérables aux contrebandiers et trafiquants. Ces mineurs fragilisés ont aussi perdu leurs repères géographiques et familiaux. Les enfants non accompagnés sont d'autant plus à risque. Malheureusement, l'arrivée en Europe ne met pas fin aux dangers auxquels ils sont exposés. Ils n'ont pas toujours accès aux dispositifs de protection de l'enfance. Dans les camps du Nord de la France, les mineurs non accompagnés sont aussi exposés à des conditions de vie très précaires. Le fait de ne pas avoir accès à une scolarisation et des activités occupationnelles régulières impacte directement ~~sur~~ leur santé mentale et psychologique. Ils peuvent être victimes de graves violations des droits humains. Trop souvent invisibles et toujours

¹ SOULET, 2005

² BRODIEZ- DOLINO, 2014

vulnérables, ils sont régulièrement dépourvus de papiers administratifs. Leur minorité est souvent contestée et la suspicion pèse sur eux. La détermination de leur âge par les tests osseux est critiquée. Dans ces conditions, ils ne peuvent pas vraiment vivre comme tous les enfants de leur âge. Malgré tout, quelques associations sur place agissent pour qu'ils puissent apprendre et retrouver des moments agréables de distractions et de détente.

Depuis 2013, la problématique de la vulnérabilité devient centrale dans le droit d'asile, au plan européen comme au plan français. Les demandeurs d'asile doivent être sujets d'une attention spécifique du fait d'une vulnérabilité découlant de leur quête de protection. C'est bien l'objet de la Convention de Genève de 1951, relative au statut des réfugiés. Cependant, le droit s'intéresse à une "*certaine vulnérabilité*", et non à une "*vulnérabilité certaine*". En effet, les États membres doivent tenir compte de « *la situation particulière des personnes vulnérables, telles que les mineurs, les mineurs non accompagnés, les handicapés, les personnes âgées, les femmes enceintes, les parents isolés accompagnés d'enfants mineurs, les victimes de traite des êtres humains, les personnes ayant des maladies graves, les personnes souffrant de troubles mentaux et les personnes qui ont subi des tortures, des viols ou d'autres formes graves de violence psychologique, physique ou sexuelle, par exemple les mutilations génitales féminines* »³. Nous pouvons noter que dans ces nombreuses situations, les enfants sont présents et les États devraient effectivement porter leurs priorités sur cette population fragilisée. Et pourtant c'est souvent loin d'être le cas.

Une Recherche Action menée dans le cadre universitaire, m'a permis de questionner la place de l'enfant vulnérable. En effet, intervenante sociale en Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile, depuis quatorze ans, j'accompagne les enfants accompagnants leurs familles. Ces centres sont des lieux d'hospitalités publiques pour les plus vulnérables qui cherchent refuge et protection. C'est pourquoi, de nombreux enfants vivent avec leurs parents dans cet espace de vie. La présence de l'enfant est un atout pour cette prise en charge spécifique et plus largement dans l'accompagnement des familles à leur demande d'asile. Les familles de diverses origines s'y rencontrent et se sentent en sécurité. C'est ainsi qu'une jeune fille albanaise de 6 ans et demi déclara : "*ici en France c'est bien, on peut jouer dehors, en Albanie on ne peut pas ...là bas on peut traverser la route, et des hommes peuvent venir avec un sac et nous prendre... C'est pas bien là bas, ici c'est mieux !*"

³ Directive européenne, 2013

Dans ce centre d'accueil, les enfants grandissent et jouent ensemble. Ils s'y font des amis. Ils semblent vouloir vivre au présent et se projeter dans un avenir en France, dans la paix et le respect des droits humains. Nous constatons qu'ils s'intègrent habituellement plus vite dans la nouvelle société d'accueil que leurs parents qui restent souvent démunis. En effet, en allant à l'école, ils apprennent plus facilement la langue française et les codes culturels de notre pays. De nombreux enfants de demandeurs d'asile montrent une rapide adaptation et pour certains avec des résultats scolaires excellents. Cet hyper investissement scolaire peut faire aussi office d'écran à la remémoration des situations traumatiques, à la mélancolie et aux angoisses liées au passés. Les enfants inconsciemment veulent montrer à leurs parents que le projet migratoire, et les sacrifices réalisés n'étaient pas vains. Les enfants ainsi les protègent. Pour les parents, la réussite de leurs enfants est aussi le gage du bien fondé de leur choix de l'exil et de la réussite dans ce nouveau monde.

Dans ce contexte d'exil, les enfants émergent comme de nouveaux acteurs incontournables. Ils prennent un rôle central dans ce temps de l'asile et plus largement sur le séjour en France. En effet par leurs capacités d'intégration, ils viennent à jouer, vis-à-vis de la société d'accueil, le rôle que prenaient leurs parents dans le pays d'origine. Les mineurs rapidement bilingues font souvent office d'interprète pour leurs parents auprès des services sociaux, médicaux voire chez les avocats. Ils deviennent leurs traducteurs de cette nouvelle langue et des médiateurs avec le fonctionnement de la société d'accueil qu'ils sont plus rapidement amenés à fréquenter. Il y a donc un renversement des rôles; un certain nombre de chercheurs parlent de reconfiguration des rôles parentaux.

Cette situation peut poser question, et la société d'accueil doit rester attentive pour que ces enfants gardent leurs places de mineurs toujours fragiles et à protéger. C'est pourquoi, comme élèves, ils doivent pouvoir fréquenter les enfants de leurs âges et partager avec eux selon leur maturité. Ils nous semblent aussi importants qu'ils puissent participer à des activités adaptés leurs âges et redonner la place à leurs parents, sujet responsables et acteurs de leur avenir en France.

Sœur Gaëlle JACQUIER

Providence de Ruillé sur Loir

Membre du service de la pastorale des migrants 35

Pour aller plus loin :

- BRODIEZ-DOLINO Axelle, VON BUELTZINGSLOEWEN Isabelle, EYRAUD Benoît, LAVAL Christian et RAVON Bertrand (dir), *Vulnérabilités sanitaires et sociales. De l'histoire à la sociologie*, Rennes, PUR, 2014
- DIRECTIVE EUROPEENNE 2013/33/UE dite directive d'accueil, article 21, 2013
- SOULET Marc-Henry, « La vulnérabilité comme catégorie de l'action publique », *Pensée plurielle*, 2005/2, n°10, p. 49-59